

## Lac collinaire optimisé

### Qu'est-ce qu'un lac collinaire ? Comment optimiser un lac collinaire ?

Les agriculteurs (10% ?) qui veulent irriguer (70 000 ha ?) construisent un lac entre 2 collines dans leur propriété en dressant un barrage poids en terre au bulldozer et tractopelle.

Le bassin collecteur est réduit et la tête de bassin est un simple fossé.

Le talus horizontal est naturellement arboré et est suffisamment large pour une piste agricole qui rejoint le réseau routier utilisé pour acheminer les engins de chantier et les enrôleurs, remorques à tuyaux, tracteurs pour labour, semis, moissons et épareuse / gyrobroyeur pour l'entretien des berges et du talus. Les pêcheurs et chasseurs utilisent ce cheminement parfois ouvert aux randonneurs via un aménagement touristique global notamment le long des noues (fossé plat à faible pente permettant à l'eau de s'infiltrer sans raviner).

Ces ouvrages sont financés à hauteur de 75% ? par des subventions donc par la société.

L'eau de pluie s'accumule et entraîne des sédiments qui comblent le lac dont l'étanchéité est réalisée par les particules d'argile issues du ravinement en amont.

Il est fréquent que 30% ? du volume initial du lac soit envasé tous les 10 ans.

Ces lacs doivent être entretenus par curage effectué par un tractopelle et des pompes fousseuses connectées à une bâche filtrante qui retient les particules et libère l'eau clarifiée.

L'eau stockée dans les lacs est toujours plus ou moins turbide (pas claire) et sa température élevée. Une eutrophisation / dystrophisation s'installe. Des bulles de biogaz (anaérobiose) montent du fond vaseux et l'anoxie (manque d'oxygène consommé par les pollutions en dégradations) s'installe.

Des cyanobactéries polluent cette eau et les arrêtés préfectoraux "sècheresses" interdisent tous les lâchers d'eau de ces marigots afin de préserver le milieu aquatique en aval.

L'évaporation et l'évapotranspiration génère chacun 5 cm ? de baisse de niveau d'eau durant les canicules sans pluie.

Un oasis de fraîcheur accompagne ces 2 modes de changement d'état de l'eau. L'enthalpie (énergie de changement d'état de l'eau) de vaporisation de l'eau est un des outils naturels de régulation thermique de la planète tout comme celle de la congélation et de la condensation. C'est, entre autres, grâce à ces 3 énergies de stockage que la planète a une température moyenne de 15°C.

Donc les abords d'un lac sont plus propices à la vie que les autres lieux sans eau surtout s'ils sont arborés par une double haie avec des arbres à haute tige dont certains sont gérés en trogne.

Pour optimiser un lac collinaire et donc étudier les implantations de nouveaux lacs il faut prévoir des noues qui convergent vers le lac et son bassin collecteur. Ce sont les noues qui imposent la situation du lac et pas seulement les commodités d'irrigation.

Toutes les petites parcelles générées par les noues et le lac doivent être dédiés à des micros fermes permacoles et des habitats non intrusifs du type tiny house - yourte - mobil home ....

Les îlots de fraîcheur sont ainsi équipés pour recevoir les citadins en mal de Nature, de sports, de nourriture non anonyme, ...

Les écoles utilisent ces lieux pour des immersions pédagogiques à vocations organoleptiques : des classes vertes permanentes.

Nous sommes loin des vestiges actuels des 7000 ? lacs du 47.

Un lac collinaire a donc une vocation irrigation mais aussi collecteur de ruissellement avant érosion via les noues. C'est donc un écrêteur de crue permanent dès lors que 25% ? de son volume sont dédiés à cette fonction.

De plus ces lacs ainsi optimisés ont une vocation générant des liens sociaux et des liens entre la Nature et l'Humanité.

De plus ils assurent une meilleure souveraineté alimentaire locale via les 3 (au minimum) micro fermes assurant l'entretien et l'optimisation de cette zone stratégique dans la gestion coordonnée des eaux de pluie.

L'eau est un BIEN non aliénable tant lors des pénuries que lors des excès de pluie.

Le régime des pluies est fortement impacté par les évolutions climatiques telles que les gouttes froides et les cellules orageuses gigantesques.

Des intensités de pluie de l'ordre de 180 mm d'eau par heure ne serait-ce que durant quelques minutes sont fréquentes (chaque année) alors que la pluie optimale est de 7 ? mm par heure.

NB : les noues ont une autre vocation : elles permettent à l'eau de ruissellement de ne pas raviner et à pénétrer dans le sol et donc à régénérer les nappes souterraines.

## **Quid de la propriété privée ?**

C'est un point sensible dans cette approche.

Il semble que chacun est maître dans ses propriétés.

Exemples : couper des arbres, raser des haies, clôturer à l'extrême (notamment pour les chasses privées), labourer au ras des fossés, laisser raviner les champs cultivées, combler les noues et les fossés parfois anciennement ruisseau, ....

Les feux sont cependant interdits sauf pour les écobuages. Ceci est consensuellement respecté.....

Alors les lacs collinaires sont des biens privés particulièrement sensibles malgré leurs financements publics à hauteur de 75% ?. Le terrain reste propriété privé.

Pourtant ces outils agricoles impactent fortement localement et en aval la disponibilité de l'EAU bien COMMUN que nul ne peut s'aliéner à l'excès.

Alors que faire face à ce blocage ?

Tout d'abord il est probable que quelques propriétaires, notamment institutionnels, accepteront le challenge décrit ci-dessus. Il faut donc insister dans la communication positive et construire une charte d'usages des lacs.

Pour les autres la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) semble être opérationnelle mais la procédure est lourde et longue. Un exemple local dans le Bruilhois 47310 concerne 24 ha de terres et de bois sont, par arrêté préfectoral, en cours d'achat par la GEMAPI de l'AGGLO d'Agen pour 260 000€. Il est donc possible d'acquérir par DUP tout ou partie des 25 lacs collinaires implantés dans les 3 300 ha des bassins collecteurs des 3 ruisseaux (Labourdasse, Ministre & Samazan) objet de la DUP précités. Ces 25 lacs « occupent » moins de 24ha. Reste les accès à ces 25 lacs qui doivent aussi être soustraits à la privatisation.

Cependant cette menace d'imposer ces nouveaux usages des lacs collinaires actuels doit suivre les longues et nécessaires négociations avec le monde agricole et des propriétaires privés. En effet ce qui est bon pour le collectif est bon pour l'individu ne serait-ce que si cela n'est pas fait c'est tout le monde qui perd d'où c'est la DUP qui s'impose (Déclaration d'Utilité Publique).

Enfin dès lors que la fonction première des lacs à savoir l'irrigation, n'est pas altérée et même est amplifiée alors c'est l'égotisme des « bloqueurs » de procédure qui doit être dénoncée.

Le conflit systématique entre écolos et agriculteurs est LE blocage principal. Ce sont les postures des responsables de tous poils qui entre alors en jeu. Faut-il attendre les changements de responsables pour voir le bon sens prendre rang ?

N'oublions pas que les « écolos » sont engagés en politique souvent extrémistes ; les « *environnementalistes* » sont des bénévoles sur conscientisés par les défenses tout azimut de la NATURE sous toutes ses formes ; les « *écologues* » sont des scientifiques souvent très spécialisés qui alertent depuis des décennies sur les dangers quantifiés qui menacent l'humanité. Le GIEC étant la quintessence des « *écologues* » organisés en réseau multidisciplinaires.

Les autres protagonistes sont, en plus de la société civile qui voit passer les « squads », les agriculteurs en forte détresse et mutation vitale (1 ? suicide par jour), les administrations de tous niveaux de compétence qui tentent de « normaliser » et deviennent des « boucs émissaires » systématiques.

\* Sources :

<https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/produire/irrigation-lacs/creation-de-la-ressource/>

<https://www.sudouest.fr/economie/agriculture/la-creation-de-nouveaux-lacs-collinaires-encouragee-dans-le-lot-et-garonne-10102830.php>

En Lot-et-Garonne, 60 millions de m3 de réserves pourraient ainsi voir le jour, soit l'équivalent de la quantité d'eau prélevé chaque année dans les rivières par les irrigants du département Publié le 02/06/2010

<https://www.ladepeche.fr/2021/11/26/la-chambre-dagriculture-achete-un-lac-mais-pense-a-un-autre-9952091.php>

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/Fiche%2014%20-%20Donn%C3%A9es%20C3%A9pid%C3%A9miologiques%20sur%20les%20d%C3%A9c%C3%A8s%20par%20suicide%20en%20France%20en%202017.pdf>

9000 suicides par an en France en 2027 dont 400 ? pour les agriculteurs et 44 ? parmi les forces policières

On compte aujourd'hui **1 retenue pour 30 à 80 ha de parcellaire agricole, dans la majeure partie du département**. Ces lacs s'ensavent, d'autant plus que la terre est limoneuse, et nécessitent des interventions assez lourdes de désensavement. 19 nov. 2014

? signifie que ce point doit être sourcé.

Nous – je : Qui écrit ? Qui signe ?

Ce document est en travail collectif ; il prolonge les 10 propositions de la SEPANLOG sur l'eau ; ces thèmes font l'objet de débats « politiques » au sein d'organisations éponymes ; ....

*Document de travail actualisé le 17 octobre 2023*

Rédigé par Alain ZANARDO [zanardoalain@gmail.com](mailto:zanardoalain@gmail.com)